

Les formations préalables à l'examen du permis de chasser

CONTENU :

- o **1 journée de formation théorique OBLIGATOIRE qui a lieu** à la salle de réunion du Cyné'Tir (FDC 67) de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00.
- o **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique initiale OBLIGATOIRE** au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath.
- o **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique complémentaire OBLIGATOIRE.**
- o **En fonction du niveau, et sur recommandation des formateurs, 1 demi-journée de pratique supplémentaire** (sera facturée 10 €/séance)

CHOIX de la session : voir calendrier prévisionnel 2022 au verso ou en PJ

COÛT (à joindre **par chèques** libellés à l'ordre de la FDC 67 avec votre inscription) :

- ↳ Pour les candidat•es **majeur•es** :
 - **1 x 150 €** pour la formation et les supports, encaissé après la formation théorique
 - **1 x 100 €** de caution, encaissé en cas d'absence non justifiée aux formations ou à l'examen – sinon restitué après l'examen.
- ↳ Pour les candidat•es **mineur•es** :
 - **1 x 50 €** pour la formation et les supports, encaissé après la formation théorique
 - **1 x 100 €** de caution, encaissé en cas d'absence non justifiée aux formations ou à l'examen – sinon restitué après l'examen.

Les supports sont envoyés à votre domicile dès enregistrement de votre inscription avec votre règlement.

CONDITIONS d'inscription et restrictions :

Le formulaire d'inscription doit être retourné à la FDC 67 dûment complété et accompagné des règlements correspondant à votre situation (voir "Coût"). **Toute formation entamée est due et la partie non suivie ne pourra être remboursée.**

Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à nous faire parvenir votre inscription dans les plus brefs délais. Si la session choisie est complète, nous reportons votre inscription à une session suivante.

Seuls les formulaires accompagnés des règlements et des chèques de caution seront pris en compte et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Aucune réservation possible par téléphone ou mail. Les convocations aux différentes formations vous parviendront en temps utile.

Attention !! L'inscription aux cours ne vaut pas inscription à l'examen et inversement.

Formations possibles à partir 14 ans et 6 mois révolus dans le cadre de la chasse accompagnée.

Les **femmes enceintes** ne sont pas admises au passage du permis de chasser ni aux formations pratiques préalables.

En cas d'ABSENCE :

- Justifiée : votre candidature est reportée à une session suivante (en fonction des places disponibles).
- Non justifiée : le chèque de caution est encaissé, votre inscription est supprimée et les éventuels documents en notre possession vous sont retournés. Aucune réinscription ne sera possible dans l'année.

Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg 67170 Geudertheim

Tél. : 03.88.79.12.77 ou 03 88 79 83 81 (uniquement le matin)

Responsable et interlocutrice Formations : Alexandra DICK – alexandra.bd@fdc67.fr





FORMATIONS ET EXAMENS 2022

N°	Théorie (30 cddts max) 1 journée	Pratique Initiale* ½ journée – matin ou après-midi	Pratique Complémentaire** ½ journée – matin ou après-midi	Examen Environ 45 minutes
1	Mardi 4 ou Mercredi 5 Janvier	Mardi 18 ou Mercredi 19 ou Jeudi 20 Ou Mardi 25 ou Mercredi 26 ou Jeudi 27 Janvier	Mardi 22 ou Mercredi 23 ou Jeudi 24 Février Ou Mardi 1 ^{er} ou Mercredi 2 ou Jeudi 3 Mars	Semaine du 14 au 18 Mars ou Semaine du 21 au 24 Mars
2	Vendredi 11 Mars	Mardi 29 ou Mercredi 30 ou Jeudi 31 Mars	Mardi 5 ou Mercredi 6 Avril	Semaine du 11 au 14 Avril
3	Jeudi 16 ou Vendredi 17 Juin	Mardi 21 ou Mercredi 22 ou Jeudi 23 Juin Ou Mardi 28 ou Mercredi 29 ou Jeudi 30 Juin	Mardi 5 ou Mercredi 6 ou Jeudi 7 Juillet ou Mardi 12 ou Mercredi 13 Juillet ou Lundi 18 ou Mardi 19 Juillet	Semaine du 25 au 29 Juillet ou Semaine du 1 ^{er} au 4 Août
4	Vendredi 26 Août	Mardi 30 ou Mercredi 31 Août Ou Jeudi 1 ^{er} ou Vendredi 2 Septembre	Mardi 6 ou Mercredi 7 ou Jeudi 8 Septembre	Semaine du 19 au 22 Septembre
5	Jeudi 20 ou Vendredi 21 Octobre	Mardi 25 ou Mercredi 26 ou Jeudi 27 Octobre ou Mardi 8 Novembre	Mardi 22 ou Mercredi 23 ou Jeudi 24 Novembre	Semaine du 5 au 9 Décembre

COMPLET

* toutes les dates des formations pratiques Obligatoires sont définies en fonction du nombre de candidats présents à la formation théorique

** toutes les dates de formation pratique Complémentaire sont définies en fonction du nombre de candidats admis à passer l'examen

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION DU PERMIS DE CHASSER

à retourner à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin – Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg – 67170 Geudertheim

IDENTIFICATION DU CANDIDAT – même mineur

Mme M. (NOM-Prénom)

Adresse :

CP : VILLE :

Date de naissance : Lieu de naissance

Téléphone : Portable :

Courriel :

AUTORISATION PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Je soussigné•e Mme M.

autorise ma fille* mon fils* à participer aux formations théorique et pratique préalables à l'examen du permis de chasser

Fait à, le

Signature du représentant légal

* rayer la mention inutile

SESSION CHOISIE

CHOIX N° 1 : session n° **CHOIX N° 2 : session n°**

PAIEMENT (merci de joindre vos règlements par chèques libellés à l'ordre de la FDC 67)

Vous êtes majeur•e

- **1 x 150 €** pour la formation et les supports
- **1 x 100 €** de caution

Vous êtes mineur•e

- **1 x 50 €** pour la formation et les supports
- **1 x 100 €** de caution

Fait à, le

Signature du (de la) candidat•e – même mineur•e

Cadre réservé à la FDC 67

N° Candidat•e

Supports :

- Manuel
- DVD Pratique

Règlements :

- 150 €
- 50 €
- 100 € caution

Remis au comptoir le

Mode : CHQ – ESP – CB

Envoyés par poste le